



DECLARATION LIMINAIRE AU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION

Cour de Cassation du 18 juillet 2025

Monsieur le premier président, Monsieur le procureur général, Mesdames les secrétaires généraux, Mesdames les directrices de greffe, Mesdames et messieurs composant le CSA,

L'ouverture de cette réunion du CSA se tient durant une période de mise en application de nombreuses réformes.

Ces réformes ont été obtenues grâce à l'investissement de la DSJ et la majorité des organisations syndicales, dont l'UNSa-SJ a pris toute sa part dans ces évolutions. Nous allons rappeler ici le plan de requalification des adjoints administratifs faisant fonction de greffier, l'étude de la nouvelle grille indiciaire des directeurs, l'évolution du statut des greffiers avec le débouché des cadres greffiers.

A ce titre, l'UNSa-SJ/USM tenait à féliciter les greffiers principaux de la Cour de cassation pour leur promotion dans le corps des cadres greffiers, la réforme des métiers de greffe représentent des moments clés, tant pour les agents, que pour les juridictions et constituent des évolutions professionnelles significatives pour tous.

La création du corps des cadres greffiers est une avancée historique pour la profession qui a, notamment, favorisé la reconstitution du grade de principal avec la promotion des greffiers du grade de base, sans oublier la réduction de la durée des échelons tout comme la reconnaissance des faisant fonction de greffiers.

Cependant, comme l'a souligné la DSJ dans sa note du 31 janvier 2025, tous les dossiers méritants n'ont pas pu être retenus pour l'avancement au grade de cadre greffier. Nous encourageons donc les collègues non promus ou désireux de l'être à candidater à nouveau sur les prochaines listes et/ou à s'inscrire à l'examen professionnel.

Sur un autre sujet, l'UNSa-SJ/USM tenait à exprimer son soutien aux personnels pénitentiaires touchés par des événements violents, ces actes visant directement des personnels qui assurent la sécurité du pays.

En parallèle nous voyons une pression visant à critiquer le travail des juges et avec eux le travail des agents, l'institution judiciaire est incessamment critiquée.

Cette pression pèse ainsi sur tous les agents, magistrats, greffiers, agents des greffes, aussi, à la vue de ces éléments, nous pouvons réfléchir à la question de l'anonymisation de tous les noms patronymiques figurant dans les décisions de justice et cela de façon automatique, notamment, dans la publication des décisions et dans le process de l'open data.

Nous voulons rappeler ici l'indépendance de la Justice et des juridictions françaises, ainsi que de ceux qui la composent.

Un épisode récent a mis à mal le fonctionnement de la Cour de cassation, je veux bien entendu parler de la panne électrique des 23 et 24 juin dernier. Nous allons attendre le retour d'expérience de ces moments où plus rien ne fonctionnait, mais aussi peut-être apporter des solutions afin de résoudre l'incident. Pourquoi ne pas envisager un plan de continuité d'activité (PCA) de façon quasi-systématique dès que surviennent ces événements. En tout cas, il faut s'interroger oui, mais il faut absolument trouver le palliatif pour assurer la fiabilisation des applicatifs métiers qui permettrait un minimum de pouvoir assurer les dossiers où la décision est urgente, nous pensons à la chambre criminelle, aux avis des chambres civiles....

En ce qui concerne la formation spécialisée de ce CSA, l'UNSa-SJ/USM ne peuvent passer sous silence la mesure visant à sanctionner financièrement tous les agents publics en arrêt de maladie ordinaire.

En effet, malgré l'opposition unitaire des organisations syndicales interministérielles, le gouvernement est passé en force en publiant dernièrement les textes visant à pénaliser à hauteur de 10 % de leur salaire brut, l'ensemble des agents publics sur les 90 jours pendant lesquels leur traitement était jusque-là maintenu en totalité, sans parler du gel des salaires, ainsi que de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA).

Au sein de la Cour de cassation, il y a eu différentes mentions sur le registre hygiène et sécurité, cela s'est fait lors de la démolition de bâtiments dans la cour des hommes, à ce titre les collègues attendent une amélioration des informations et de leurs conditions de travail, ce point sera abordé lors de cette réunion.

Une mention particulière est à souligner avec le retour de la journée Village bien-être organisée en partenariat avec la MMJ, merci messieurs les chefs de Cour pour cette initiative qui entre dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail. Peut-être pourrions-nous solliciter le retour de la salle ou de l'espace dédié pour le cours de yoga, qui œuvre aussi pour le bien-être des personnels de la Cour.

La préoccupation actuelle des personnels de la Cour est évidemment la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC). Il est important de rappeler que c'est le gouvernement qui l'a imposé par ordonnance avec le principe d'un contrat collectif à adhésion obligatoire.

Le projet d'ordonnance a été présenté aux organisations syndicales interministérielles en février 2021, notre organisation syndicale était favorable à la mise en place d'une protection sociale complémentaire mais opposée au principe d'adhésion obligatoire, en cela elle s'est abstenue lors du vote de ce projet.

Vous le savez tout comme nous, les chantiers à venir restent nombreux et complexes, toutefois, nous avons confiance en un dialogue social de qualité pour relever ensemble ces défis.

Les membres élus UNSa-SJ/USM.